



16ème législature

Question N° : 12542	De M. Rodrigo Arenas (La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale - Paris)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale et jeunesse		Ministère attributaire > Éducation nationale et jeunesse
Rubrique > examens, concours et diplômes	Tête d'analyse > Passage des examens dans des conditions météorologiques extrêmes	Analyse > Passage des examens dans des conditions météorologiques extrêmes.
Question publiée au JO le : 31/10/2023 Réponse publiée au JO le : 19/12/2023 page : 11508		

Texte de la question

M. Rodrigo Arenas attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur le risque que le report des épreuves de spécialité, du baccalauréat 2024, au mois de juin, soumette les élèves dans la situation de devoir composer par des températures extrêmes. Les réalités du dérèglement climatique montrent que les épisodes caniculaires se produisent de plus en plus précocement. Composer dans de telles conditions extrêmes expose les élèves à la fatigue, à des maux de tête et à une diminution de leur concentration, réduisant ainsi leur capacité de performances lors du déroulement des épreuves. De nombreux lycées et centres d'examen, pour ne pas dire tous, étant inadaptés à des conditions météorologiques extrêmes, il souhaiterait savoir quelles sont les mesures que le Gouvernement compte prendre afin de permettre aux élèves de passer leurs examens dans les meilleures conditions possibles.

Texte de la réponse

Le dérèglement climatique a été pris en compte depuis plusieurs sessions, en œuvrant sur le bâti scolaire, en lien avec le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, dont un guide a été publié en juin 2020. Par ailleurs, des recommandations actualisées sont mises en ligne sur le site du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, sur le site www.education.gouv.fr, afin de prévenir des effets de la canicule tant pendant le temps scolaire que pendant les examens. <https://www.education.gouv.fr/recommandations-aux-directeurs-d-ecole-et-chefs-d-etablissement-pour-prevenir-les-effets-de-la-10454> En fonction du contexte et des alertes de Météo France, les recommandations en matière d'examen sont rappelées spécifiquement chaque année aux chefs de centres d'examens, afin d'anticiper l'organisation des épreuves et contribuer à leur bon déroulement. Pour la session 2024, un suivi similaire sera mis en place et les recommandations adaptées seront également transmises pour permettre de présenter les examens dans les meilleures conditions possibles.